

Communiqué de presse commun

Rencontre du Conseil d'Etat avec l'exécutif de la Ville de Neuchâtel

La chancellerie d'Etat communique:

Le Conseil d'Etat a reçu, mercredi 29 octobre 2008 au Château de Neuchâtel, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, emmené par son président M. Pascal Sandoz. Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre de rencontres annuelles entre les deux autorités, avait pour objet d'examiner toutes les questions d'actualité concernant l'Etat et la Ville de Neuchâtel. Les échanges ont ainsi notamment porté sur les budgets 2009 respectifs des deux autorités et le contexte de leur élaboration ainsi que sur les dossiers portant sur des rapprochements et transferts d'entités des deux administrations.

Transfert de charges

Le Conseil communal a dit avoir ressenti les mesures prises par le Conseil d'Etat dans l'élaboration de son budget 2009 concernant les communes comme « un transfert de déficit »; il a en outre insisté sur les nombreux efforts d'économie déjà opérés ces dernières années par les communes.

Si le Conseil d'Etat admet le côté désagréable de certaines décisions d'autorités supérieures, lui-même étant soumis à celles de la Confédération, il ne s'est pas fixé comme objectif de reporter les charges sur les communes pour le budget 09. Il a examiné si la situation des communes permettait cet ajustement, dont l'impact financier est sans commune mesure avec les effets du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Le Conseil d'Etat a rappelé que tous les projets d'envergure sont discutés avec les communes et qu'une large consultation est organisée par exemple sur les structures d'accueil, la péréquation ou encore le désenchevêtrement, mais que l'exercice du budget n'a pas d'effets de cette ampleur sur les relations entre canton et communes.

Rapprochement informatique

Le Conseil communal a confirmé son entrée en matière concernant une négociation en vue d'un éventuel rapprochement de l'entité informatique de la Ville de Neuchâtel avec le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), qui regroupe déjà l'Etat et la Ville de La Chaux-de-Fonds depuis le 1^{er} janvier 2008. Des discussions sont prévues dans ce sens prochainement entre la Ville et l'Etat.

Le Conseil d'Etat a salué cette volonté de collaboration qui est également la sienne et se réjouit de cette ouverture manifestée aussi à Neuchâtel.

Par ailleurs, l'annonce vient en outre d'être faite de la reprise des guichets de perception de la Ville de Neuchâtel par l'Office de perception cantonal, qui sera effective dans son ensemble au 1^{er} janvier 2009.

Pompiers 2009

Au Conseil communal, qui a souhaité connaître les intentions du gouvernement cantonal dans le dossier portant sur la nouvelle organisation des pompiers, le Conseil d'Etat a rappelé que les structures dans le domaine de la sécurité sont trop lourdes, en particulier dans le domaine du feu, régi par une loi cantonale datant de 1960 qu'il faut rafraîchir.

Une étude a été menée par l'Etat, qui a remis en cause différents modes de fonctionnement. Les améliorations sont à apporter en concertation avec les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Centrale d'alarme

Actuellement, le canton de Neuchâtel compte quatre centrales d'alarme, soit à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, à la Police cantonale et à Couvet, cela mobilisant un nombre important de personnes. Des travaux sont menés avec l'objectif d'arriver à se doter d'une centrale d'alarme unique pour l'ensemble du canton, tout en réglant le problème du « 144 » concernant les appels sanitaires actuellement gérés par la Police cantonale.

Application du contrat d'agglomération

Le Conseil d'Etat a rappelé que les contrats d'agglomération sont des espaces de dialogue pour l'Etat et les communes afin d'appliquer la politique régionale de la Confédération. Ces contrats comprennent des objectifs généraux et aujourd'hui, on passe dans la phase de réalisation des projets.

Le Conseil communal de Neuchâtel a confirmé au Conseil d'Etat le principe de l'engagement de la Ville de Neuchâtel et de la mise en œuvre des axes définis.

Théâtre du Passage et Centre dramatique régional

Le Conseil d'Etat a rappelé le contexte de la nouvelle politique culturelle du canton avec l'abandon de la politique d'arrosage et le passage des contrats de confiance aux partenariats culturels. Le Conseil communal de Neuchâtel a regretté l'abandon du contrat de confiance dont a bénéficié le Théâtre du Passage durant plusieurs années, remplacé dès l'an prochain par l'octroi de subventions. Le Conseil d'Etat a précisé que le volume des subventions annuelles accordées au Théâtre du Passage n'est pas remis en question.

Le Conseil d'Etat a dit rester en outre convaincu par l'option de l'implantation d'un Centre dramatique régional (CDR) dans le haut du canton. Pour rappel, les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, avec le soutien de l'Etat, ont mené en 2007 des travaux visant à développer un CDR pour le canton de Neuchâtel.

Le Conseil communal a pour sa part confirmé son accord politique à la création d'un Centre dramatique régional localisé dans les locaux de Beau-Site à La Chaux-de-Fonds.

Neuchâtel, le 3 novembre 2008